

COMMUNAUTE DE COMMUNES CÔTE D'EMERAUDE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 07 NOVEMBRE 2019

Date de convocation :
02 novembre 2019

Nombre de membres :
En exercice : 38
Présents : 27
Procurations : 9
Nombre de votants : 36

Secrétaire de séance :
Madame Laurence Houze-
Roze

Le sept novembre deux mille dix-neuf, à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni salle Philippe de Dieuleveut au Minihic sur Rance, sur la convocation qui lui a été adressée par le Président, Monsieur Alain LAUNAY.

PRESENTS : Mesdames Mélanie BILLOT-TOULLIC, Delphine BRIAND, Messieurs Camille BONDU, Eugène CARO, Pierre CONTIN, Mesdames Claudia CARFANTAN, Marie-Paule DAHIREL, Messieurs Vincent DENBY-WILKES, Bruno DESLANDES, Bernard DUBOIS, , Bruno FONTAINE, Roger GUENGANT, Philippe GUESDON, Madame Laurence HOUZE-ROZE, Monsieur Alain LAUNAY, Madame Jacqueline LECUYER, Messieurs Fabrice LE TOQUIN, Yannick LOISANCE, Jean-Claude MAHE, François MOREAU, Jean-Luc OHIER, Michel PENHOUE, Mesdames Jacqueline PLANQUE, Patricia PERRIER, Monsieur Denis SALMON, Madame Corinne THEBAULT, Monsieur Bruno VOYER

AVAIENT DONNE PROCURATION : Monsieur Jean-Pierre BACHELIER à Monsieur François MOREAU, Madame BAUVE-LEROY à Monsieur Bruno DESLANDES, Madame Valérie DELCOURT à Madame Marie-Paule DAHIREL, Madame Frédérique DYEUVRE-BERGERAULT à Monsieur Michel PENHOUE, Monsieur Daniel LEROY à Madame Corinne THEBAULT, Monsieur Christian POUTRIQUET à Madame Claudia CARFANTAN, Madame Isabelle REBOUR à Monsieur Yannick LOISANCE, Monsieur Jean-Louis VERGNE à Madame Patricia PERRIER, Monsieur Guillaume VILLENEUVE à Monsieur Philippe GUESDON,

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Madame Sandrine FONTENEAU, Monsieur Jean François MERDRIGNAC

1. **Nomination du secrétaire de séance**

Après avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité, désigne Mme Laurence Houze-Rozé comme secrétaire de séance.

2. **Adoption du procès-verbal du 12 septembre 2019**

Après avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2019

3. **Création d'une Maison France Services au 1^{er} janvier 2020**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** la création au 1^{er} janvier 2020 d'une Maison France Services au siège de la Communauté de Communes Côte d'Emeraude.
- **AUTORISE** le Président de la Communauté de Communes Côte d'Emeraude, ou son représentant, à signer tout document y afférent.

4. Contrat d'assurance des risques statutaires – 2020-2023

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, conseil communautaire :

- Accepte la proposition suivante :
Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2020
 - Contrat CNRACL : Agents titulaires et stagiaires immatriculés à la CNRACL - Risques garantis : décès, maternité et adoption, paternité, accidents et maladies imputables au service, longue maladie et longue durée, maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office pour maladie, allocation d'invalidité temporaire. –
Conditions : taux de 6.90% - Franchise de 15 jours pour les Congés de Maladie Ordinaire.
 - Contrat IRCANTEC : Agents titulaires ou Stagiaires non-affiliés à la CNRACL et des agents non-titulaires - Risques garantis : accident du travail et maladie professionnels, maternité et adoption, paternité, grave maladie, maladie ordinaire). - Conditions : taux de 0.85% -
- Autorise M Le Président à signer tout acte relatif à cette affaire

5. Modification du tableau des effectifs – Augmentation de la DHS pour quelques agents du Multiaccueil de Brind'ailes

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire

Vote la modification du tableau des effectifs avec l'augmentation de la DHS de certains agents et la création de deux emplois pour assurer la mission de gestion des aires d'accueil des gens du voyage

6. Création d'un pool de remplacement Pool Petite Enfance – Recours à deux contrats pour accroissement temporaire d'activité

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire

Vote la création du pool de remplacement avec les modalités proposées

7. Mise en œuvre du télétravail

Après avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- De mettre en œuvre le télétravail à compter du 1^{er} janvier 2020
- D'instaurer une période de test du 1^{er} janvier au 30 juin 2020
- De valider le règlement du télétravail présenté en annexe
- De dire que les crédits afférents sont inscrits au sein du budget principal

8. Attribution d'un fonds de concours pour la commune de Beaussais-Sur-Mer

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire

Attribue un fonds de concours de 69 172 € à la commune de Beaussais-Sur-Mer pour le projet du groupe scolaire en complément de la somme déjà attribuée de 44 958 € pour cette même opération.

9. Extension de La courte échelle – Avenant à la convention de financement du fonctionnement à compter de l'exercice 2020

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire, DECIDE :

- De contracter un avenant à la convention actuelle avec l'association « La Courte Echelle » pour intégrer un financement complémentaire de 23 000 €
- Ce financement complémentaire sera effectif à compter de l'ouverture de l'extension et de la prise en charge de places supplémentaires
- D'autoriser M Le Président à signer tout document correspondant

10. Mobilité phase 2 : Actualisation du plan de de financement

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire :

- Approuve le plan de financement actualisé de l'opération
- Sollicite un financement de l'état dans le cadre de la DSIL
-

11. Contrat de territoire 35 – volet 2 – clause de revoyure

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

VALIDE le projet de la commune de Pleurtuit au titre du volet 2 du contrat de territoire 35 à hauteur de 129 111 €.

12. Plan partenarial de gestion de la demande locative sociale : création d'un SIAD (Service d'Information et d'Accompagnement du Demandeur de logement social)

Après avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création d'un Service d'Information et d'Accueil du Demandeur de logement social (SIAD) sur le territoire de la Communauté de Communes Côte d'Émeraude dans les conditions détaillées ci-avant.
- **INVITE** les communes à délibérer avant le 31 décembre 2019 pour valider leur engagement dans ce nouveau dispositif au 1^{er} janvier 2020.
- **AUTORISE** le Président de la Communauté de Communes Côte d'Émeraude, ou son représentant, à signer tout document relatif à la création de ce nouveau service.

13. Avis sur le projet de Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage en Ille-et-Vilaine 2019-2024

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable sur la requalification de l'aire permanente de Pleurtuit en « terrain pour les grands rassemblements de petite taille » dit terrain « soupape ».

- **CONFIRME que** l'aire de Dinard est régulièrement entretenue et maintenue dans les normes, le terme de réhabilitation n'est donc pas adapté à la situation.
- **EMET** un avis défavorable sur la création de 4 terrains familiaux locatifs.

14. Reprise en régie de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Après avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- **VALIDE** la reprise en régie directe de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage à compter du 1^{er} janvier 2020.
- **AUTORISE** le principe de la création des emplois permanents correspondants.
- **AUTORISE** le Président de la Communauté de Communes Côte d'Emeraude, ou son représentant, à signer tous les documents y afférent.

15. PLH / Aide à l'accession dans l'ancien : Dossier dérogatoire N°AA-2019-03

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité:

- Accorde une aide à l'accession à la propriété dans l'ancien au dossier N°AA-2019-03 (Mme Bénédicte ROUBAULT-TONNELET) d'un montant de 2 000 €, et ce, à titre dérogatoire ;

16. BOCAGE – Demande de subvention Travaux 2019 - 2020

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- VALIDE le programme de travaux pour l'hiver 2019-2020
- VALIDE le plan de financement
- AUTORISE le Président à solliciter les financements auprès des partenaires financiers
- AUTORISE le Président à signer tout acte relatif à cette affaire

17. Appel à projet vélo & territoires – adhésion au club des villes et territoires cyclables

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- APPROUVE l'adhésion de la CCCE au Club des Villes et Territoires Cyclables
- AUTORISE le Président et le Vice-Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

18. Marché Public de travaux – mobilité – avenant n°1

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à signer l'avenant n° 1 proposé

19. Destination Cap Fréhel Saint-Malo Baie du Mont-Saint-Michel : subvention 2019 au titre du volet 3 de la région Bretagne (accompagnement des destinations)

Monsieur MAHE fait le point sur différents sujets en lien avec le tourisme :

- Il présente le bilan de l'action en 2019 du service ingénierie de la SPL et confirme que les 0.6 ETP financés par la CCCE ont été consommés dans leur quasi-totalité.
- Il confirme que le bilan de la saison pour notre territoire a été jugé comme positif par les professionnels du tourisme, le mois de septembre compris. Il rappelle cependant que les hôtels souffrent de plus en plus de la concurrence des hébergeurs type Airbnb.
- Il souligne le très bon fonctionnement de l'OTI et le bon démarrage du nouveau Point Info Tourisme communautaire ouvert en juillet dernier à Beussais sur Mer. Il suggère pour les années futures de réfléchir à la mise en place d'un véhicule pouvant permettre de délocaliser des animations sur le tourisme dans les communes non dotées d'un office du tourisme.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président de la CCCE à déposer une demande de subvention de 25 279 € pour financer l'étude de franchissement du barrage de la Rance et une application mobile sur la thématique randonnée et patrimoine.

20. Travaux de l'office de tourisme communautaire (DINARD) : avenant lot n°2 (moins value)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à signer l'avenant considéré ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution.

21. Projet Agricole et Alimentaire Territorial

MM Guesdon et Penhouet détaillent le projet et rappelle les actions déjà engagées par nos voisins, à savoir les deux agglomérations de Dinan et Saint Malo.

M. Salmon estime que ce projet est intéressant mais il souligne qu'à ce jour, les producteurs de viande doivent faire plus de 80 km. Il précise que certains EPCI créent des ateliers de découpe au niveau local pour prendre en considération ce type de problème.

M. Penhouet précise que sur ce type de projet, il faudra une collaboration avec les deux agglomérations voisines.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE la réalisation d'un projet agricole et alimentaire territorial
- VALIDE le principe de la création d'un poste de chargé de mission (CDD – 3 ans) sous la condition de l'obtention du financement Leader sollicité
- AUTORISE le Président à solliciter les financements auprès des partenaires financiers (Etat, Europe, Région, Départements 22 et 35)
- AUTORISE le Président à signer tout acte relatif à cette affaire

22. Pass Commerce et Artisanat : La Ferme du Coin, Trémereuc

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la demande de subvention à la S.A.S. La Ferme du Coin ou à toute autre personne physique ou morale qui se substituerait
- ACCORDE une subvention de 7 500 Euros après réception des factures correspondant aux investissements subventionnables
- AUTORISE le Président ou son représentant légal à signer tout document relatif à ce dossier

23.24 Pass Commerce et Artisanat : Magasin Elmyre, Dinard

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la demande de subvention à la S.A.S. EFA DISTRIBUTION ou à toute autre personne physique ou morale qui se substituerait
- ACCORDE une subvention de 7 500 Euros après réception des factures correspondant aux investissements subventionnables
- AUTORISE le Président ou son représentant légal à signer tout document relatif à ce dossier

24. Pass Commerce et Artisanat : Commerce Diet + Beaussais sur mer

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la demande de subvention à la SARL JACK DIET ou à toute autre personne physique ou morale qui se substituerait
 - ACCORDE une subvention de 7 500 Euros après réception des factures correspondant aux investissements subventionnables
- AUTORISE le Président ou son représentant légal à signer tout document relatif à ce dossier

25. Acquisition de parcelles PA Hermitage

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Vote l'acquisition des parcelles AB 106 – 172 et 173 pour le prix de 170 000 € à la société Emeraude Cinémas
- Autorise le Président à signer tous les actes afférents à cette acquisition,
- Acte que la présente délibération annule et remplace la délibération du 12 septembre 2019

26. Désignation élu communautaire au conseil d'administration de l'ADT35

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité

- DESIGNNE M, Jean Claude MAHE comme représentant de la CCCE au conseil d'administration de l'ADT 35